

Economie | Loi "avenir pro" : la députée Catherine Fabre assure le S.A.V à la Philomathique de Bordeaux



"Il n'y a jamais eu autant de jeunes en apprentissage dans notre pays et on ne reviendra pas arrière". Ces mots, prononcés par la ministre du Travail Muriel Pénicaud, font écho aux bons résultats nationaux de l'apprentissage affichés depuis mercredi. Un an après la promulgation de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", la députée rapporteure Catherine Fabre poursuit un tour de France des centres de formation pour en vanter les mérites. Ce jeudi, elle était à Bordeaux au sein d'une institution fondée en 1808, la Philomathique de Bordeaux. Deux siècles après sa création, petit focus sur la manière dont elle a su s'adapter au contexte.

Les violons du gouvernement s'accordent avec les chiffres du Ministère du Travail sur l'apprentissage, un an après le vote de la loi "Avenir Pro". Mercredi, on a ainsi appris que 458 000 jeunes étaient en filière d'apprentissage fin juin, un chiffre en hausse de 8,5% par rapport au premier semestre 2018. Le lendemain, c'est dans une institution bordelaise que s'est rendue la députée Catherine Fabre, rapporteure de la loi, pour poursuivre un "Tour de France" mensuel de la formation professionnelle dans lequel elle assure le rôle de "service après-vente". Au 66 rue de l'Abbé de l'Épée, on connaît bien le sujet. La Société Philomathique de Bordeaux, école de formation aux métiers d'Art, d'Artisanat et du digital, est depuis longtemps une école d'excellence. Sur les quelques 100 apprenants qu'elle accueille chaque année au travers de ses différentes spécialités (menuiserie, peinture en bâtiment, développement web, couture et tapisserie en siège), environ 200 sont en formation professionnelle. Depuis sa création en 1808, elle a vu passer 118 diplômés du concours de Meilleurs Ouvriers de France.

Faire passer le MOF

Pierre Claverie, menuisier de 31 ans, est l'un d'entre eux. Au départ diplômé d'un BAC technologique dans l'idée de créer sa propre entreprise, Pierre a poursuivi avec une formation CAP de deux ans en alternance (une semaine de formation dans l'atelier de la Philomathique, deux semaines en entreprise). Pour lui, le goût de la profession est arrivé tout seul sans efforts. "Mon père ramenait souvent des caisses de vin avec lesquelles j'aimais beaucoup bricoler. Je n'avais pas vraiment de but, juste de faire un peu de transformation du bois. J'avais assez peur de me retrouver avec des jeunes en CAP au début, surtout après avoir eu mon BAC Pro, je me disais que j'allais être avec des jeunes qui ne seraient pas vraiment passionnés par ce qu'ils faisaient. Mais après être allé aux Journées Portes Ouvertes de la Philomathique, je me suis lancé". Pierre poursuit ses efforts avec un Brevet Professionnel (deux ans de plus) et fait ses gammes chez un fabricant d'escaliers dans les Pyrénées et obtient un Brevet de Maîtrise délivré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Pau.

"Je voulais continuer à apprendre, c'est pour ça que j'ai passé le concours de Meilleurs Ouvriers de France. Le niveau est difficile à atteindre, c'est très exigeant, c'était un bon challenge". Il l'obtient en 2015, après avoir passé 1800 heures sur la construction d'une table basse. Depuis, Pierre a deux casquettes : il est menuisier dans une entreprise spécialisée à Blanquefort et... formateur à la Philomathique pour les 44 personnes ayant intégré cette année l'atelier bois. "J'ai appris qu'un de mes anciens formateurs voulait arrêter pour se mettre à son compte donc j'ai décidé de prendre sa place. C'est très intéressant mais aussi très difficile parce que tous les profils sont très différents. Le plus jeune à 17 ans, le plus âgé 57 ans. On est responsable, il ne faut donc pas déconner. Le fait de devoir transmettre un savoir-faire, c'est assez flippant mais aussi très motivant". Pour l'instant, il n'a toujours pas sauté le pas de monter sa propre entreprise mais ne ferme pas la porte. "Peut-être dans quelques temps..."

"Croissance continue"

Pierre fait partie des six formateurs de l'atelier bois, qui peuvent être à leur propre compte ou salariés d'entreprises, comme lui privilégient la formation professionnelle, qui offrent plus d'heures d'enseignement et répond à la politique de la maison qui organisait dès 1839 un enseignement professionnel gratuit "en faveur des adultes de la classe ouvrière", avant de faire partie des fondateurs de l'École Supérieure de Commerce (KEDGE aujourd'hui). Mais elle organise aussi des "cours du soir" pour tous types de public, à leur charge puisque ne rentrant pas dans un dispositif de formation. Prochainement, la Philomathique devrait pour la première fois avoir un siège au sein du conseil d'administration de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Gironde. Une preuve de plus que l'apprentissage a le vent en poupe ? Pour Catherine Fabre, ça ne fait aucun doute. "2018 était une année historique mais les premiers mois de 2019 confirment la tendance", soulignait-elle ce jeudi en fin de visite du grand bâtiment de 5000 mètres carrés, en grande partie vide avant l'arrivée des "apprenants" en octobre (l'atelier bois, lui, était déjà à l'œuvre). Les données régionales parlent pour elles : +7,6% de contrats d'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine entre 2017 et 2018 (+5,1% en 2018 et +4,4% en 2019 en Gironde), une preuve selon la députée d'un "rythme de croissance continue. On a voulu changer la profondeur la formation professionnelle et essayer de tourner tous les formats de l'apprentissage vers les besoins des entreprises et des jeunes. En Nouvelle-Aquitaine, il y a depuis longtemps une volonté de le valoriser. Le but de cette réforme, c'est de pousser les acteurs de terrain (en premier lieu les entreprises et les formateurs) à créer leur propre CFA. Jusqu'à présent, c'était la région qui devait donner une autorisation d'ouverture et qui administrait l'existence du paysage de l'apprentissage. Désormais, c'est un organisme de formation ou une entreprise qui a envie d'ouvrir un CFA peut le faire". Ils le feront d'ailleurs sous l'égide des Opco (Opérateurs de Compétences) officiellement créés début avril censés assurer le développement de compétences et la certification, en lieu et place des Opca qui assuraient la collecte de fonds dédiés à la formation professionnelle (environ 32 milliards d'euros par an).

"Poursuivre l'effort"

Le Ministère du Travail a enregistré 554 demandes d'ouverture de CFA depuis la fin de l'autorisation administrative d'ouverture soit une hausse potentielle de 50% du nombre de CFA en France. 61 demandes proviennent des entreprises elles-mêmes, ce qui pourrait correspondre à des besoins de recrutement toujours forts, chiffre paradoxal quand on sait qu'en 2018, 20,8% des 15-24 ans étaient au chômage (taux en baisse selon les données 2019). Les CFA ne seront plus financés par les régions à compter du 1er janvier prochain : les nouveaux contrats le seront par les branches professionnelles en fonction de la filière et du nombre d'apprentis sous contrat, une mesure censée motiver les différentes branches à revoir leurs effectifs à la hausse, et donc à former plus de jeunes apprentis. "Si une entreprise est prête à prendre un apprenti, c'est que le besoin existe. Ça coûte cher à l'entreprise et un jeune qui s'engage pour partir en apprentissage, ce n'est pas simple". Toutefois, hors de question de supprimer tous les garde-fous. "Les contrats d'apprentissage sont forcément liés à des diplômes de l'Éducation Nationale. Les contenus seront donc les mêmes sur l'ensemble du territoire. Les branches professionnelles et les entreprises auront à définir elles-mêmes le contenu professionnel du diplôme. La qualité du diplôme est donc régulée. Et si une entreprise fait appel à un organisme de formation particulier, c'est parce qu'il forme bien. Les jeunes viendront en fonction du taux d'insertion, du taux de succès au diplôme et d'indicateurs beaucoup plus transparents qu'avant. Les entreprises viendront si le diplôme correspond à leurs attentes. Je pense que ça va pousser les centres de formation à se poser la question de cette qualité là". Par ailleurs, les CFA touchent désormais une somme forfaitaire pour chaque jeune en contrat d'apprentissage, déterminée pour chaque diplôme et titre par France Compétences, nouvelle autorité de régulation et de financement de la formation professionnelle.

La marche est encore longue à franchir puisque pour l'instant, 7% des jeunes sont en apprentissage en France (deux fois moins que la moyenne européenne qui est de 15%), et l'objectif des 500 000 apprentis fixés par Hollande en... 2012 n'est pas encore atteint. Mais la Philomathique devrait poursuivre l'effort : dans les deux ans à venir, elle devrait se doter d'un deuxième atelier machines dédié aux métiers du bois et ouvrir de nouvelles spécialités, charpente et ébénisterie, pour élargir sa gamme. Pour 2020, Catherine Fabre continuera son tour de France et dans les mois à venir et même au-delà, elle devrait bénéficier d'une application pour les salariés et demandeurs d'emploi. Elle permettra la gestion des heures de formation (avec un budget en euros et non plus en heures) les différentes offres d'emploi en fonction de leur profil et les formations correspondantes (avec un agenda intégré). Le tout est prévu pour un lancement en novembre.



Romain Bête

Credit Photo :
Publié sur aqui.fr le 06/09/2019
[Url de cet article](#)

